

L'éducation morale et civique



L'EMC (éducation morale et civile) associe dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique afin que l'élève acquière une conscience morale lui permettant de comprendre, de respecter et de partager des valeurs humanistes, de solidarité, de respect et de responsabilité.

EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

L'éducation morale et civique s'appuie sur les programmes d'enseignement moral et civique qui ont pour objectifs :

- De transmettre et de faire partager les valeurs qui fondent la république et la démocratie, ainsi que des valeurs universelles rassemblant les communautés de la Nouvelle-Calédonie : le socle des valeurs communes comprend la liberté, l'égalité – notamment entre les filles et les garçons –, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et la lutte contre toutes les formes de discrimination (homophobie, sexisme, racisme, antisémitisme, handiphobie, etc.), c'est-à-dire les valeurs constitutionnelles de la République française, inscrites dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et dans le préambule de la Constitution de 1946 ;
- De favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ;
- De viser à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale.

Textes officiels

- [Programmes d'EMC, école élémentaire et collège, arrêté du 12 juin 2015](#)
- [Programmes d'EMC des Lycées, arrêté du 12 juin 2015](#)
- [Le parcours citoyen et les nouveaux programmes d'EMC, fiche 27, dossier de presse, année scolaire 2015-2016](#)

Il n'y a pas de programme d'EMC à l'école maternelle (cycle 1).

Domaines du socle principalement concerné(s) : Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen
Cette éducation morale et civique intègre parfaitement l'éducation à la Défense.

EDUCATION A LA DEFENSE

La défense et la sécurité nationale est un enseignement transversal. Il s'agit de transmettre une culture de défense et de sécurité nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences que les élèves doivent acquérir pendant leur scolarité du primaire au lycée. Il s'inscrit dans le domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen.

Cet enseignement s'articule autour de plusieurs questions transversales : la défense militaire, la défense globale, les risques et les menaces nouveaux, les progrès de la défense européenne et la sécurité nationale.

Ce n'est pas une discipline à part entière, elle est abordée dans les programmes de plusieurs enseignements : EMC, Histoire-géographie. C'est la raison pour laquelle l'éducation à la défense et à la sécurité apparaît en bleu dans le référentiel de l'éducation morale et civique.

L'éducation à la défense a pour objectifs : sensibiliser les élèves à la culture de la défense, autour des valeurs de la République, la connaissance et le fonctionnement de l'institution et sensibiliser à l'engagement au service de la République. L'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires.

Textes officiels : [Protocole interministériel, Développer les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale. BO n°26 du 30 juin 2016. MENE1600477X protocole d'accord du 20 mai 2016.](#)

Domaine(s) du socle principalement concerné(s) : domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen